REGLEMENT INTERIEUR

BUREAU D'ACCUEIL Ouvert de 08h à 12h et de 14h à 18h

INSCRIPTION
Les personnes doivent se présenter à la réception munies de leur carnet de camping ou d'une pièce d'identité.
Le camping est interdit à toute personne non enregistrée.
Les visiteurs doivent laisser leur véhicule à l'extérieur du camping et se présenter à la réception.
Ils sont admis dans le camping sous la responsabilité de ceux qui les reçoivent. **Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront pas admis.**

REDEVANCES
Elles sont dues selon le nombre de personnes et de nuits passées sur le terrain (voir tarifs affichés).
Les emplacements sont payés toutes les semaines.
Les locations doivent être soldées avant l'arrivée.

INSTALLATION
Les clients s'installent à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

DEPART
Les campeurs sont invités à annoncer leur départ, la veille.
Les campeurs ayant l'intention de partir avant l'ouverture du bureau doivent effectuer leur paiement la veille avant 17h.
Les emplacements doivent être libérés avant midi.
Pour les locations les départs et inventaires se font entre 8h et 11h.

ANIMAUX
Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits.
Les chats sont interdits dans les locations.
Pour les animaux autorisés, le carnet de vaccination à jour est obligatoire.
Les animaux doivent être tenus en laisse.
Ils ne doivent pas être laissés seuls sur l'emplacement ou dans une location.
Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur le camping.

CIRCULATION
La vitesse est strictement limitée à 10 km/h.
La circulation des véhicules est interdite après 24h00.
Le matin l'ouverture des barrières se fait à 8h00.

COURRIER Le courrier se prend à la réception.

BRUITS Le silence doit être total à partir de 22 heures.

SANITAIRE Les parents doivent accompagner leurs jeunes enfants aux sanitaires, et faire respecter l'hygiène des lieux.

PISCINE
Piscine et pataugeoire non surveillées.
Il est interdit de fumer dans l'enceinte de la piscine.
La direction décline toute responsabilité en cas d'accident.
L'accès de la piscine est strictement réservé aux campeurs et locataires du camping.
Les visiteurs n'ont pas accès à la piscine.
Le port du bracelet est obligatoire.
Le port du bermuda, short long et tee-shirt est interdit dans l'eau.

ENFANTS Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents.

ASPECT DES INSTALLATIONS
Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'aspect, à la sécurité et à l'hygiène du camping.
Les plantations doivent être respectées.

SECURITE
Pour votre sécurité, les barbecues à charbon de bois sont interdits dans le camping (arrêté préfectoral).
Avant votre installation, repérez les endroits où sont placés les extincteurs, et les lances à incendie.

Si la direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping, le campeur garde la responsabilité de sa propre installation. Il doit signaler la présence de toute personne suspecte. Les usagers du terrain de camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

Pour votre sécurité, ne laissez pas d'objet de valeur, papiers, argent, chéquiers dans votre voiture, votre tente, caravane ou location.
Nous vous rappelons que des coffres sont à la location à la réception.

AFFICHAGE Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est remis au client à sa demande.

INFORMATIONS CLIENTS POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

DÉCHETS :
Les déchets doivent être déposés dans les poubelles.
Des containers pour le tri sélectif sont installés à l'entrée du camping, nous vous invitons à vous en servir.
Tous nos déchets végétaux sont amenés chez BRL (entreprise de récupération de végétaux) pour le compostage.

EAU :
Pour une meilleure gestion de l'eau, les lavabos et les douches sont équipés de "presto".
Le goutte à goutte gère l'arrosage des végétaux.

ENERGIE :
Pour réduire la consommation d'énergie les sanitaires sont équipés de cellules photoélectriques qui commandent automatiquement l'éclairage.
Nous vous invitons à éteindre toutes les lumières intérieures et extérieures en quittant votre location .

Le fait de camper sur le terrain implique l'application des clauses du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Merci de l'avoir lu. **Bonnes vacances.**

La direction se réserve le droit d'expulser toute personne, ou tout groupe de personnes qui causeraient des nuisances.
Dans ce cas les sommes versées restent acquises au Camping Le Garden.

www.legarden.fr